

Lettre du Maire

Mercredi 14 octobre 2015

Paix et justice en Israël et Palestine Reconnaissance de l'État de Palestine

A Jérusalem, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, la situation est aujourd'hui dramatique. Après les provocations d'extrémistes israéliens sur l'esplanade des Mosquées à Jérusalem à l'occasion des fêtes du nouvel an juif, les violences se sont étendues et ne baissent pas en intensité. Encore une fois, ces opérations de représailles décidées par le gouvernement d'Israël contre les populations civiles sont disproportionnées. Trente personnes sont mortes dont vingt-trois Palestiniens.

Voilà près de 70 ans que les différents gouvernements israéliens poursuivent inlassablement leur entreprise de colonisation de la Palestine. Les destructions de maisons, l'extension de la construction du mur de l'apartheid, la confiscation de terres, l'arrachage d'oliviers n'ont pour but que de favoriser la création de nouvelles colonies.

Les agissements d'Israël sont contraires au droit international. Le régime colonial imposé aux Palestiniens est odieux et inhumain. L'intense oppression des citoyens dans leur propre pays et l'impunité d'Israël sont inacceptables.

En décembre 2014, les parlementaires de toutes tendances politiques de l'Assemblée Nationale et du Sénat français ont émis un avis favorable à la reconnaissance d'un Etat de Palestine.

L'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) a autorisé les Palestiniens à hisser leur drapeau devant le siège de l'institution, à New York, le jeudi 10 septembre 2015.



Didier Paillard
Maire de Saint-Denis
Vice-Président de Plaine Commune

Saint ★
Denis

Malgré ces actes de reconnaissance internationale, la situation sur le terrain reste la même et contribue à exacerber les violences dans cette région ainsi qu'à détériorer la sécurité des peuples au plan mondial.

Pourtant, des solutions pour construire la paix dans le respect du droit international existent ! Ces solutions, portées par des résolutions des Nations Unies, ne sont pas mises en œuvre par les grandes puissances, au premier desquelles, l'Union européenne et la France qui font preuve d'une résignation insupportable.

Aussi, **la municipalité de Saint-Denis :**

- *soutient la résistance du peuple palestinien et son combat pour son droit essentiel à l'autodétermination, pour le droit au retour des réfugiés et pour la fin du blocus criminel et illégal de Gaza.*
- *demande à François Hollande, président de la République française, de reconnaître sans délai l'État palestinien avec Jérusalem-Est pour capitale.*
- *exige que nos dirigeants prennent des sanctions vis-à-vis d'Israël, notamment la suspension de l'accord d'association Union Européenne/Israël, tant que cet État ne respectera pas le droit international. La campagne internationale « Boycott-Désinvestissement-Sanctions » fait la preuve de son efficacité en contraignant les entreprises de se retirer des colonies et d'Israël.*
- **organise un rassemblement, vendredi 16 octobre à 18h30, sur le parvis de l'hôtel de ville, lors duquel sera hissé le drapeau de l'État de Palestine.**